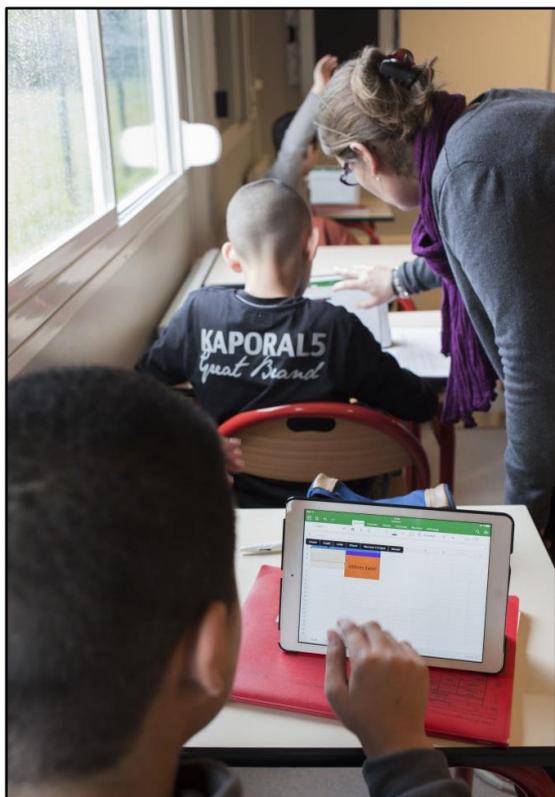


Le numérique au cœur de notre projet pédagogique !

« Notre ambition : faire de l'outil numérique un levier de réduction des inégalités scolaires »



Le collège Marcel Callo à Nogent-sur-Oise (60)

Ouvert depuis septembre 2015, notre collège met en place toutes les conditions de réussite pour des jeunes rencontrant d'importantes difficultés scolaires et/ou familiales. Grâce à des **classes aux effectifs réduits** et à un **accompagnement individualisé** par des éducateurs diplômés, les élèves évoluent dans un **environnement bienveillant** propice aux apprentissages. Des heures d'enseignement décloisonné permettent aux élèves de suivre des cours correspondant à leur niveau réel. Pendant les vacances, le collège ouvre pour quatre journées qui conjuguent soutien scolaire et **activités de découverte du monde et de soi-même** (à partir du sport, de la culture, de l'art...), permettant aux jeunes de se réconcilier avec l'école.

Un enjeu majeur dans le monde actuel

Dans notre société hyper connectée, **bien savoir utiliser l'outil numérique représente un enjeu majeur**. Or, il est démontré que les jeunes issus de milieux favorisés en tirent spontanément davantage de bénéfices que les autres grâce à l'exemple de leurs parents. Il est donc essentiel que le numérique trouve toute sa place dans notre collège. **Nous souhaitons former les élèves à l'utiliser de façon agile et intelligente.**

La tablette numérique comme outil pédagogique privilégié : un pari gagnant !

Les manuels scolaires numériques contiennent des contenus interactifs et des applications directement reliées à l'actualité. Dans les **matières scientifiques**, la tablette ouvre l'accès à des logiciels beaucoup mieux adaptés au monde professionnel.

C'est un outil qui convient particulièrement aux élèves en difficultés en raison de son **caractère souple, interactif et ludique**. Il devient facile de revoir une notion non maîtrisée ou oubliée.

L'outil numérique permet également d'éveiller la **curiosité intellectuelle** des élèves : les professeurs et éducateurs peuvent renvoyer sur un contenu web pour illustrer un enseignement.

Enfin, la tablette constitue un précieux **outil d'aide à l'orientation professionnelle** grâce aux nombreux tests et fiche-métiers en ligne ; la recherche de formations par critères est facilitée.





Quelques règles pour une utilisation optimisée

Chaque élève se voit prêter une tablette à son entrée au collège. Il peut ainsi enregistrer ses travaux et sur les logiciels numériques, il peut facilement visualiser sa progression.

Les tablettes restent au collège en dehors des horaires scolaires. Cela permet de garantir une utilisation encadrée et d'éviter tout risque de détérioration ou vol.

Des applications multiples

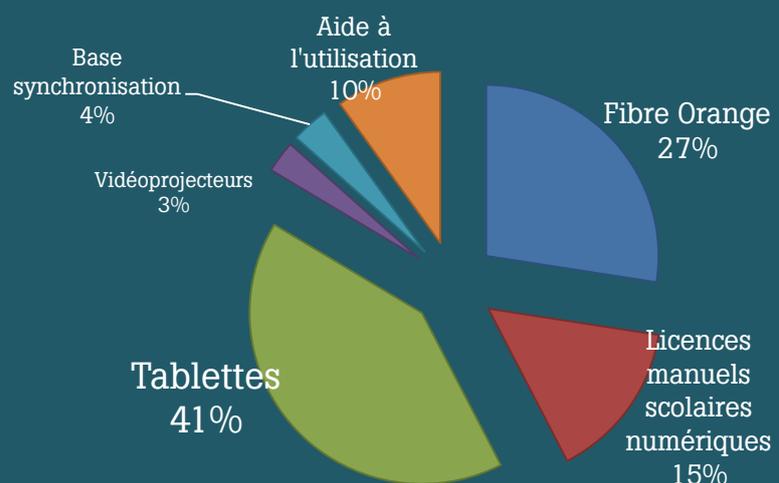
Au collège, tous les manuels scolaires sont numériques : cela permet un enseignement interactif qui s'appuie sur des exemples concrets, des exercices en situation réelle ou encore des petites vidéos illustratives.

Les professeurs peuvent s'appuyer sur des jeux numériques pédagogiques, comme jeuxpedago.com ou encore Duolingo pour l'anglais.

Un groupe de travail animé par un professeur référent leur permet d'échanger sur leurs expériences et conseils.

« La tablette est un formidable outil pédagogique qui permet de s'adapter aux besoins de chacun. » Manuel Marseille, Directeur du collège

Côté budget : Les dépenses liées à l'usage du numérique comme outil pédagogique sont évaluées à 40k€ par an.



Nous avons besoin de vous !

1. Apportez un **soutien financier** à notre projet en fonction de votre intérêt ou de vos capacités : financez un lot de tablettes pour les entrées en 6^{ème}, ou une licence de manuel scolaire pour nos 120 élèves...
 2. Offrez-nous vos **compétences** ! Nos besoins portent avant tout sur la formation des professeurs à l'utilisation de la tablette comme un support pédagogique.
- ✓ Vous êtes une entreprise ou indépendant : Votre don (ou la valeur de son coût de revient en cas de don en nature, ou la masse salariale pour du mécénat de compétences) est déductible de votre impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés à hauteur de **60%**, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires HT.
 - ✓ Vous êtes un particulier : Votre don est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de **75%**.

Votre contact :

Marie GLORIEUX – Chargée de Mécénat et Partenariats – Picardie
marie.glorieux@apprentis-auteuil.org – 07 63 95 64 00

